

---

M.E.S., Numéro 134, Vol. 1, mai – juin 2024

<https://www.mesrids.org>

Dépôt légal : MR 3.02103.57117

N°ISSN (en ligne) : 2790-3109

N°ISSN (impr.) : 2790-3095

Mis en ligne : le 31 mai 2024

---



***Revue Internationale des Dynamiques Sociales***  
***Mouvements et Enjeux Sociaux***  
*Kinshasa, mai - juin 2024*



**LES RAVINES URBAINES À KINSHASA.***Une désurbanisation au choix résidentiel adapté du citoyen*

par

**Jean-Jacques MUKOSO KOM***Chef de Travaux, Faculté des Sciences Sociales, Administratives et Politiques**Université Pédagogique Nationale***Diallo MEBA KALEMBA***Apprenant en D.E.S au Département de Sociologie,**Université de Kinshasa***Résumé**

La désurbanisation de Kinshasa, capitale de la République démocratique du Congo, est observable au travers des constructions anarchiques et du phénomène d'inondations, d'érosions et de ravines. En tentant de présenter les principales causes de ces ravines urbaines et leurs corollaires, cette réflexion met en évidence le caractère interdépendant de ces causes et les choix résidentiels adaptés du citoyen à Kinshasa. Elle attire l'attention des habitants et des décideurs sur l'urgence et le danger que représentent les ravines urbaines en RDC. Cet article essaie ainsi, de montrer comment le développement durable pouvait servir de levier efficace de lutte contre les mortelles conséquences des dites ravines.

**Mots clés :** Ravines urbaines, désurbanisation, urbanisation, développement durable

**Abstract**

The deurbanization of Kinshasa, capital of the Democratic Republic of Congo, is observable through uncontrolled construction and the phenomenon of flooding, erosion and gullies. By attempting to present the main causes of these urban ravines and their corollaries, this reflection highlights the interdependent nature between these causes and the appropriate residential choices of city dwellers in Kinshasa and draws the attention of residents and decision-makers to the emergency and the danger posed by urban gullies in the DRC. This article thus attempts to show how sustainable development could serve as an effective lever in the fight against the deadly consequences of said ravines.

**Keywords :** Urban ravines, deurbanization, urbanization, sustainable development

**INTRODUCTION**

Habiter, construire et se loger n'importe où, voire dans les zones exposées aux risques des ravines, des inondations et des érosions, semblent devoir être comme un mode d'adaptation face un à État congolais démissionnaire. La désurbanisation de Kinshasa se manifeste à travers les constructions anarchiques dans les zones inondables, marécageuses, etc. aux conséquences graves sur la santé, l'environnement et la vie humaine. À Kinshasa, après la pluie vient le mauvais temps, car les conséquences des inondations sont toujours signalées ; et la saison sèche représente une période « idéale » pour éviter des cours d'eau qui sont des égouts à ciel ouvert aux effets multiples. Les pluies torrentielles des 3 et 4 janvier 2018 ayant fait un bilan de 44 morts et de 192 maisons écroulées (selon les autorités provinciales), ont démontré les graves incidences d'une ville désurbanisée pour de nombreuses familles.

Réfléchir sur les ravines urbaines dans un pays à multiples incertitudes, est une démarche complexe. Ainsi, s'étant focalisé sur l'architecture de la ville de Kinshasa, De Boeck et Jacquemin constatent qu'au lieu de croître comme des moteurs de développement, beaucoup [parmi] [...] [de villes africaines] [...] sont devenues de grands « trous noirs ». Elles exercent, à vrai dire, un énorme pouvoir d'attraction et continuent à absorber les populations rurales à un rythme soutenu ; et la seule chose qui se soit développée dans cet espace urbain, c'est le sous-développement lui-même. La ville se laisse (trop) facilement résumer en un espace de marginalisation et d'exclusion, un lieu de bidonvilles, de faim, de misère, d'analphabétisme<sup>1</sup>. Les effets des ravines urbaines à Kinshasa peuvent être représentés comme révélateurs des inégalités spatiales, notamment, entre les « ayants-droit » vivant dans les quartiers huppés, et la population « tout le monde » résidant dans les zones désurbanisées à risque des érosions. Rappelons que la désurbanisation peut se définir comme un phénomène général sous-tendant la perte de caractéristiques fonctionnelles et morphologiques des tissus urbains existants au profit de nouveaux modes d'occupation du sol de type monofonctionnel et de faible densité<sup>2</sup>. Cette notion renvoie aussi à la désindustrialisation ou à la déplanification urbaine.

<sup>1</sup>F. DE BOECK & J.-P. JACQUEMIN, (2006). « La ville de Kinshasa, une architecture du verbe », in *Esprit*, 6, p. 80.

<sup>2</sup>Voir M.-L. DE KEERSMAECKER dans le Rapport final de la subvention 1999-CREAT, du Chapitre IV, intitulé : *Approche des coûts de la désurbanisation du point de vue de cohésion sociale*, UCL

Gérer une ville où l'assainissement et les constructions urbanistiques sont assurés, fait partie des conditions essentielles du développement. Ainsi, comment peut-on expliquer le phénomène des ravines urbaines à Kinshasa ? Et comment peut-on lutter contre ces ravines urbaines ? L'absence de politiques d'urbanisation globale (ou l'incapacité de gestion urbaine), le caractère anémique de la société congolaise, les carences financières de ses citoyens, etc. sont autant des paramètres qui expliquent les inondations, les ravines, les érosions et leurs corollaires matériels et humains. A cet effet, le développement durable (DD) semble être une réponse efficace aux questions des ravines urbaines à Kinshasa, d'autant qu'il est à la fois un outil d'évaluation de gestion, d'ouverture, de prospective et de prise en compte des différentes dimensions de l'action collective/participative.

L'objectif majeur de cette étude est, d'une part, de stimuler une réflexion constructive et critique sur les rapports entre les facteurs explicatifs de la désurbanisation ou des ravines à Kinshasa, et les dynamiques des choix résidentiels du citoyen, et, d'autre part, d'appréhender la problématique de l'urbanisation et ses conséquences. En essayant de déceler la nature desdites ravines et leur complexité, cette étude entend offrir à l'Etat congolais, à la communauté ou à la société civile, des éléments de réflexion susceptibles de repenser la relation entre population, désurbanisation, urbanisation, environnement et développement durable.

Ainsi, pour mieux cerner la complexité des ravines urbaines à Kinshasa, notre réflexion comporte, outre l'introduction et la conclusion, trois points. Le premier, qui expose la démarche méthodologique, se penche aussi sur les éléments déclencheurs desdites ravines. Le deuxième, qui porte sur « les dynamiques de localisation résidentielle chez les citoyens », tente de montrer que ces dernières sont une réponse adaptée du citoyen kinois par rapport à sa situation et à son environnement. Enfin, le troisième se penche sur le développement durable (DD), notamment, sur ses enjeux et ses leviers, comme un levier de prévention et de lutte contre les aléas environnementaux en milieux urbains.

## I. DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET ELEMENTS DECLENCHEURS DES RAVINES URBAINES A KINSHASA

Avant d'aborder les facteurs déterminants des ravines urbaines à Kinshasa, il est impérieux ici de commencer par circonscrire la démarche méthodologique.

### 1.1 Démarche méthodologique

Pour rendre intelligible l'objet de cette étude, notre approche, essentiellement qualitative, s'appuie sur les observations directes et indirectes (documentation) et, sur le développement durable (DD) et la Justice environnementale (JE) comme cadres théoriques. Mis en lumière par plusieurs auteurs, le DD est un modèle référentiel qui intègre dans le cadre de politique publique, l'ensemble des actions qui peuvent lutter contre les ravines urbaines, la pauvreté et l'exclusion sociale<sup>3</sup>. La perspective de ce modèle s'inscrit dans la prise en compte de ses multiples dimensions, notamment, sociale, culturelle, économique et politique, en vue d'une réponse efficace aux ravines urbaines. Quant à la théorie de la justice environnementale, mise en évidence par Gobert et Dia Fatimata, elle souligne le caractère inégalitaire des aléas environnementaux<sup>4</sup>. Ce référentiel montre comment le choix résidentiel du citoyen et l'accès aux quartiers « sécurisés » à Kinshasa, relèvent de la justice au même titre que la redistribution des avantages économiques.

### 1.2 Facteurs déclencheurs des ravines urbaines à Kinshasa et leurs corollaires

Différents facteurs sont à la base des ravines urbaines à Kinshasa, parmi lesquels, nous citons :

#### 1.2.1 Absence/déficit de gestion des eaux de pluie et des déchets

La gestion des eaux de pluie se définit comme une approche de planification qui vise à recréer l'hydrographie naturelle du site qui existait avant son développement, et à minimiser les impacts environnementaux : eaux de ruissellement, responsables des inondations parfois catastrophiques<sup>5</sup>. Dans la ville de Kinshasa, la politique de gestion durable des eaux de pluie est quasi-inexistante ; et les pluies torrentielles entraînent des ravinements, des éboulements et des écroulements sur les versants, des flaques

<sup>3</sup>Voir J. BALLET, J.-L. DUBOIS & F.-R. MAHIEU, (2004). « A la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base », *Développement Durable et territoires*, Dossier 3. [En ligne]. Lire aussi, J.-C. BOLAY et al., (2000). « Quel sens au "développement durable" dans l'urbanisation du tiers-monde ? », *Les Annuaire de la recherche urbaine. Développement et coopération*, Vol. 86, pp.77-84. Voir également O.GODARD., (2001). « Le développement durable et la recherche scientifique. De la difficile logique de l'action et de la connaissance » dans Jollivet Marcel, *Le développement durable. De l'utopie au concept*. Nature, Science et Société, Elsevier, Paris.

<sup>4</sup>Gobert J.,(2008). « Compensation territoriale, justice et inégalités environnementales aux États-Unis », *Espace, Populations, Sociétés*, 1, pp. 71-82.

<sup>5</sup>Blais P. & al., (2012). *L'urbanisme durable : Enjeux, pratiques et outils d'intervention, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire*, coll. « Planification territoriale et développement durable », p.17. En ligne : [www.mamrot.gouv.qc.ca].

d'eau, des inondations et des ensevelissements des habitations dans les bas-fonds. L'industrialisation des objets plastiques et l'essor urbain qui ont conduit à un accroissement permanent du volume des déchets à Kinshasa non gérés, occasionnent le phénomène des ravines urbaines, d'inondation dont les nuisances environnementales et sanitaires sont explicitement visibles (caniveaux bouchés, maladies sales : typhoïde, paludisme). Assako et al. notent que « la concentration sans cesse croissante des populations et des activités en milieu urbain, génère d'énormes quantités de déchets divers aux conséquences surtout nocives sur la santé, l'environnement : inondation, ravines »<sup>6</sup>.

Pour N'Diékhori Yemadji et al., « de grands défis se posent en matière notamment [...] d'assainissement des eaux usées, de gestion des déchets qui ne sont souvent pas évacués par les services en charge. Les désagréments engendrés sur les populations et leurs habitations, sont des préoccupations sanitaires importantes »<sup>7</sup>. Et, « dans le but de réduire les nuisances environnementales, l'espace urbain [mérite d'être] assaini [...] [en] éloignant les eaux usées et les excréta des habitations. Cela demande d'une part, de mettre en place des installations, puis d'assurer leur entretien et leur fonctionnement, et d'autre part, d'améliorer les conditions d'hygiène liées aux pratiques et aux comportements des habitants [...] [en vue] de préserver [les enjeux] environnementaux », ajoutent les mêmes auteurs<sup>8</sup>.

La désurbanisation qui se traduit par le déficit de gestion des déchets ou par l'inexistence de canalisations des eaux de pluie, accentue les problèmes de drainage des eaux pluviales, et provoque les inondations et les ravines dans ces zones, qui, le plus souvent, deviennent le foyer des épidémies de choléra pour de nombreuses familles pauvres. Afin d'assurer la sécurité et le confort des citoyens, il convient non seulement de lutter contre le risque d'inondation ou de ravines, mais il faut, aussi, limiter les rejets de polluants dans le milieu naturel, renforcer les capacités des services techniques en termes d'entretien et améliorer la gestion de l'espace urbain.

### 1.2.2 Problèmes majeurs d'urbanisation à Kinshasa et ses aléas

Kinshasa apparaît comme une « ville morte », fantôme, une ville en panne de culture urbaine, notamment, en ce qui concerne son aménagement urbanistique et architectural. Comme l'ensemble des mégapoles, la première ville congolaise subit de plein fouet l'urbanisation de la planète, et connaît une croissance urbaine sans précédent. D'importants mouvements migratoires incontrôlés des campagnes vers la ville, conduisent à l'émergence des quartiers et des cités non lotis, désurbanisés, susceptibles de provoquer insalubrité, flaques d'eau, inondations, érosions, etc. Dans les 24 Communes que compte la Ville de Kinshasa, seule la commune de Gombe présente une architecture urbanisée. L'accroissement exponentiel de la population à Kinshasa, incompatible aux infrastructures urbaines, aggrave, sensiblement, les problèmes d'urbanisation et influe sur le choix résiduel des citoyens kinois qui, vulnérables économiquement, sont contraints de survivre dans les cités désurbanisées.

En observant de près, les rues de la capitale sont encombrées de déchets de toutes sortes, où les sachets plastiques forment une mer bleue et noire, symbolisant la pauvreté et l'insalubrité. C'est ce que signalent certains chercheurs lorsqu'ils analysent l'érosion intra-urbaine à Kinshasa : « L'intense mise en valeur de ses terres, sans réel contrôle de la part des autorités responsables de l'aménagement, ainsi que le manque de connaissances par ces dernières des actions efficaces pouvant être menées contre la dégradation des sols par ravinement régressif, ne font actuellement qu'aggraver la situation d'instabilité à Kinshasa et de danger au niveau de la région des collines »<sup>9</sup>. Dans la même perspective, De Boeck et Jacquemin notent que « [...] Kinshasa connaît chaque année une pénurie de logement d'au moins 200.000 maisons. Parallèlement, toute forme d'urbanisation planifiée et contrôlée s'était arrêtée immédiatement après l'indépendance, à quelques exceptions près comme, entre autres, les espaces résidentiels de la cité Verte et, plus tard, ceux de la cité Mama Mobutu, à l'ouest de la ville »<sup>10</sup>. Cette situation de non-urbanisation planifiée aggrave les risques des ravines, car elle laisse aux individus de construire n'importe où et d'habiter dans les zones inondables.

Pour Jean Flouriot, « le tableau est sombre, mais face au constat de l'extrême précarité de la vie quotidienne des Kinois, il faut rendre hommage à leur courage et à leur volonté de vivre, à leur remarquable

<sup>6</sup>Voir R.J ASSAKOASSAKO et al., (2009). *L'interface environnement-santé dans la ville africaine à l'aube du 21ème siècle : enjeux et perspectives*, colloque, Association d'Écologie Humaine d'Afrique (AEHA), Département de Géographie de l'École Normale Supérieure de l'Université de Yaoundé 1 (Cameroun).

<sup>7</sup>N'DIEKHOR YEMADJI et al., (2018). *Villes africaines : Environnement et enjeux de développement durable*, Boocs EPFL Press, Lausanne, p.4.

<sup>8</sup>*Ibid.*, p.13.

<sup>9</sup>T. WOUTERS & El WOLFF, (2010). « Contribution à l'analyse de l'érosion intra-urbaine à Kinshasa (RDC) », in *Belgeo/Revue belge de géographie*, 3, pp.293-314.

<sup>10</sup>F. DE BOECK et J.P JACQUEMIN, *Loc.cit.*, p.86.

capacité d'adaptation et leur foi en l'avenir [car], il faut être fort ou malin et savoir endurer »<sup>11</sup>. « Les caractéristiques du mouvement restent les mêmes qu'il y a trente ans. La législation foncière n'a guère évolué et de toute façon, elle n'est pas appliquée sur le terrain où se perpétuent les lotissements effectués par les chefs de terre, avec la complicité de diverses autorités locales (bourgmestres, chefs de quartier, personnels du cadastre et des affaires foncières). Les modes d'occupation de l'espace restent également les mêmes, sans précautions particulières vis-à-vis des propriétés géotechniques des sites, entraînant d'importants phénomènes érosifs »<sup>12</sup>.

Abstraction faite de quelques rares projets immobiliers privés, formellement coordonnés, tels que les quartiers résidentiels : cités du Fleuve dans la Commune de la Gombe et de Oasis dans la Commune de Bandalungwa, la configuration urbaine de Kinshasa est désurbanisée au risque potentiel d'inondations, d'érosions et de ravines. C'est ce que Phanzu indique : Les zones, réputées *non aedificandi*, ont été envahies par la population de manière anarchique. La ville haute, surpeuplée, est caractérisée par une population généralement pauvre, par l'absence d'infrastructures de base et par un habitat informel et précaire. C'est une ville des érosions et de glissements de terrains. On dénombre, aujourd'hui, près de 280 érosions majeures et les cas d'ensablement sont monnaie courante. En réalité, malgré la grande étendue de la ville de Kinshasa (9965,2 km<sup>2</sup>), seule une infime partie est réellement urbanisée (255 Km<sup>2</sup>)<sup>13</sup>.

Certes, face à une société congolaise mal-gouvernée et anomique, se développe de manière spontanée, anarchique, parfois très chaotique, la plus grande partie de la ville de Kinshasa, notamment, l'extension de ses quartiers désurbanisés, auto-constructifs et adaptés selon les vulnérabilités des citoyens. Les effets des pluies en abondance dans une telle ville déficiente de politique de planification urbaine, touchent, particulièrement, les familles pauvres et les rendent plus vulnérables aux difficultés de survie et aux choix résidentiels à risque élevé des ravines. Comme l'affirme Joan Clos dans la Préface d'ONU-HABITAT :

Au passif de l'Afrique, au fur et à mesure que l'urbanisation de la pauvreté se poursuit, la quête d'une vie digne et productive continue d'échapper aux plus pauvres des Africains. [...] Si le nombre d'habitants des taudis a été ces vingt dernières années notablement réduit en Afrique du Nord, il reste beaucoup à faire à cet égard au sud du Sahara. Pour y parvenir, il faut avant tout, combler les nombreuses failles qui affectent la gouvernance, en [...] [réduisant] les inégalités des ressources, [...] et les avantages de la vie urbaine, qui sont captés par des élites politiques et économiques, privilégiées au détriment de millions et de millions de citoyens qui se retrouvent exclus, marginalisés et privés de tout; sans cela, les villes africaines ne pourront plus jouer le rôle important qui leur revient dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, et plus généralement, dans l'épanouissement socio-économique de populations urbaines en pleine expansion »<sup>14</sup>.

Lorsque le gouvernement central ou les municipalités n'ont pas de moyens pour investir dans des programmes de construction de logements sociaux, le risque pour la population de construire selon ses capacités limitées et peu importe les zones dangereuses, est plus grand ; et plus elle construit n'importe où, plus elle s'expose au risque des ravines urbaines, des inondations, voire, des pertes en vie par rapport aux fortes pluies. A ce sujet, Makanzu Imwangana a recensé 308 ravins dans la ville de Kinshasa [...]. Ce phénomène de ravinement a débuté dans les années 1970 lorsque la ville s'est progressivement établie sur les versants des collines sableuses situées au Sud. Si les sols sableux présentent naturellement une vulnérabilité extrême au ravinement, il appert que sur les 308 ravins identifiés, 139 ont été directement provoqués par les infrastructures routières et les pistes piétonnes qui canalisent les eaux pluviales, et 154 autres par le débordement de la voirie et le drainage. Seuls, 15 ravins, soit 5% n'ont pas de relation étroite avec des aménagements anthropologiques<sup>15</sup>.

Tout en étant porteuse de changement social et architectural de la ville, l'urbanisation pose aussi des problèmes d'infrastructures de transport, de gestion des déchets, de réseaux d'assainissement qui, lorsqu'ils ne sont pas bien gérés, présentent un danger pour les citoyens, notamment au regard de fortes pluies. Ainsi, ayant mis en lumière l'évolution des caractéristiques pluviométriques dans la zone urbaine, Sahani et al.

<sup>11</sup>J. FLOURIOT, (2013). « Kinshasa trente ans après la publication de l'Atlas de Kinshasa », in *Cahiers d'Outre-mer*, n°261, Vol. 66, janvier-mars, aux Editions Presses Universitaire de Bordeaux, p.30.

<sup>12</sup>*Idem.*, p.32.

<sup>13</sup>G. PHANZU, (2016). « Cadastres fonciers et prévention des catastrophes naturelles à Kinshasa », in *FIG WorkingWeek*, May, 2-6, Christchurch, New Zealand, p.2.

<sup>14</sup>Lire ONU-HABITAT, (2010). *L'état des Villes Africaines 2010. Gouvernance, inégalités et marchés fonciers urbains*, PNUD, Nairobi (Kenya).

<sup>15</sup>F. MAKANZU IMWANGANA, (2015). « L'origine et le contrôle des méga-ravines à Kinshasa (RDC) », in *Catena*, 125, pp. 38-49.

montrent « qu'à l'instar d'autres villes d'Afrique centrale, l'urbanisation non planifiée est donc la cause principale de l'érosion ravissante qui balafre les versants sableux de Kinshasa alors même que l'intensité des précipitations n'a pas connu de variations statistiquement significatives au cours des cinquante dernières années »<sup>16</sup>. D'autres auteurs comme Makanzu et al., signalent que « l'actuelle activité érosive à Kinshasa est provoquée par un rapport aux eaux de ruissellement beaucoup plus importantes qu'il y a 50 ans »<sup>17</sup>. Dans le même ordre d'idée, Vandecasteele et al. rapportent qu'en imperméabilisant les bassins-versants au détriment de la végétation ligneuse et en concentrant de grandes quantités d'eau de ruissellement, l'urbanisation non-planifiée a modifié le drainage naturel du sol et augmenté les aléas des catastrophes naturelles<sup>18</sup>. Face à un État congolais impuissant et incapable d'urbaniser sa capitale, les Kinois n'ont pas de choix que d'habiter dans les quartiers en danger permanent des pluies torrentielles et de bâtir leurs maisons dans les zones inondables. Le drame du marché de Matadi Kibala (du mardi 22 février 2022), marqué par la perte de vies humaines (25), occasionné par une forte pluie, s'illustre comme ce caractère désintéressé de l'urbanisation à Kinshasa.

Par ailleurs, le caractère anémique de la société congolaise aggrave le risque de désurbanisation d'autant qu'il entraîne des nouvelles zones périphériques et résidentielles, anarchiques, constituant des foyers des ravines urbaines avec toutes les conséquences qui en découlent. Selon N'Diékhhor Yemadji et al., « dans les villes africaines, les personnes en charge de la gestion [urbaine] se préoccupent plus de faire du lotissement et ne tiennent pas compte des aménagements préalables. Dans certains cas, les services techniques vont même jusqu'à lotir des bassins de rétention ou des zones marécageuses, débouchant sur des situations dramatiques pour les populations qui s'y installent. En outre, la planification urbaine peine souvent à suivre la croissance démographique de la ville et les habitants doivent se débrouiller pour trouver un logement, parfois dans des zones difficilement constructives »<sup>19</sup>.

L'aménagement de l'espace kinois reste l'un des défis majeurs à relever. Comme De Boeck et Jacquemin brossent un portrait réaliste de Kinshasa : « [...] C'est une géographie déconcertante. La ville de Kinshasa est cette architecture du verbe d'une infrastructure en déclin [...] Aux yeux de l'étranger, tout cela apparaît comme une architecture de délabrement et de pourriture. Une ville sale, déglinguée, où les gaz d'échappement et la poussière d'asphalte des rues défoncées vous prennent à la gorge, où l'espace public est parsemé de débris de sacs en plastique et d'autres déchets, où l'odeur pénétrante de la décomposition monte des égouts bouchés, où des quartiers entiers ne disposent pas d'eau courante ou s'effondrent après chaque pluie, où toute chose est employée bien après sa date de péremption et recyclée à l'infini, où tout est défraîchi, touché, souillé, par le contact de milliers de mains, comme dans une grande maison décrépite où une famille trop nombreuse aurait habité trop longtemps[...] Toute la vie semble frappée d'une désagrégation continue et l'infrastructure urbaine n'est souvent plus qu'un simulacre. Tout Kinshasa est plein de matériel sanitaire hors d'usage, souvenirs et échos d'une modernité qui existe encore sous son apparence formelle, mais s'est vidée du contenu qu'elle possédait autrefois »<sup>20</sup>.

Après cette mise au point de la désurbanisation et de ses corollaires, d'autres facteurs expliquent les problèmes des ravines urbaines à Kinshasa, il s'agit des facteurs économiques et du caractère inégalitaire de l'environnement.

### 1.2.3 Facteur économique et inégalités des espaces ravins à Kinshasa

Une des idées parmi les plus répandues en matière de choix résidentiel des individus, choix-habitat, est que le revenu joue un rôle déterminant dans ces questions et que les autres facteurs font office de décorum. Autrement dit : la localisation résidentielle et le type de logement des citoyens, peu importe le risque environnemental qu'il représente, seraient fonction quasi-mécanique du revenu.

En effet, le facteur économique impacte sur le nombre d'enfants à disposition, sur la probabilité de devenir propriétaire et dans une moindre mesure, sur la satisfaction résidentielle. Des chercheurs défendent l'idée selon laquelle l'augmentation du revenu élargit la liberté de choix résidentiel des citoyens et accroît leur chance de

<sup>16</sup>M. SAHANI et al., (2012). « Evolution des caractéristiques pluviométriques dans la zone urbaine de Butembo (RDC) de 1957 À 2010 », in *Geo-Eco-Trop*, 36, pp. 121-136.

<sup>17</sup>F. MAKANZU, P. OZER et J. MOEYERSONS., (2014). « Caractéristiques des pluies et ravinement dans la ville de Kinshasa de 1961 à 2010 », In A., OZER & P., OZER (Eds.), *Colloque International sur La Géographie Physique et les Risques Naturels*, Université de Liège, Belgique. [En ligne] : <http://hdl.handle.net/2268/170040>, consulté le 23 septembre 2021, 23h.

<sup>18</sup>Vandecasteele et al., cités par P.OZER, (2017). « Catastrophes naturelles et aménagement du territoire : de l'intérêt des images Google Earth dans les pays en développement », in *Geo-Eco-Trop.*, Vol. 38, n°1, pp.209-220.

<sup>19</sup>N'DIEKHOR YEMADJI et al., *Op.cit.*, p.16.

<sup>20</sup>F. DE BOECK F. et J.P JACQUEMIN, *Loc.cit.*, p.86

trouver une localisation et un logement qui leur conviennent<sup>21</sup>. A Kinshasa, comme ailleurs dans les autres villes de la RDC, le facteur économique reste déterminant dans les choix des zones de risques et de localisation résidentielle. Fragilisés par le pouvoir d'achat, les Kinnois choisissent où habiter en fonction de leurs capacités économiques. C'est le facteur économique qui conditionne le lieu où il faut bâtir et où il faut loger, peu importe les risques environnementaux. Pour ceux qui arrivent à s'acheter le terrain, la qualité de construire une maison et sa durabilité, dépendent aussi de leur capacité économique. Ainsi, c'est finalement la capacité économique de chaque citoyen qui définit la désurbanisation, en raison de l'absence de l'Etat dans la planification urbaine, ce qui aggrave le risque des ravines urbaines.

Cependant, les inégalités de revenu ont un effet discriminatoire sur la taille, le lieu du logement et les préférences résidentielles. « Le lien est alors inévitable entre les inégalités sociales et les inégalités environnementales, avec pour conséquence, que les populations les plus vulnérables sont exposées de manière disproportionnée aux nuisances et aux risques environnementaux qui leur sont généralement étrangers »<sup>22</sup>.

L'on peut, à la suite de Dia et al., inférer l'existence d'une discrimination environnementale de nature politique, que ce soit par la création d'un environnement dégradé pour des populations particulières, victimes de la localisation d'usines polluantes, ou par les décharges toxiques à proximité de leurs habitations. Les bidonvilles ou les quartiers « dégradés » à Kinshasa accueillent des populations à faible réussite sociale qui, fragilisées par l'incertitude, sont vulnérables aux conséquences des ravines urbaines. La vulnérabilité de cette catégorie de populations faibles (économiquement), est patente, d'autant plus que le moindre événement défavorable (pluies torrentielles par exemple) peut aggraver leur état de fragilité. Ainsi, même si les responsabilités aux risques environnementaux et sanitaires sont partagées, aussi bien par les pouvoirs publics, les collectivités locales ou les ministères en charge des questions de l'aménagement urbain, que par les populations elles-mêmes, le choix résidentiel du citoyen à Kinshasa qui a un caractère dynamique, est soumis aux déterminismes de la société congolaise.

## II. DYNAMIQUE DES ARBITRAGES DE LOCALISATION RESIDENTIELLE

Certaines études ont mis en évidence les différents éléments qui rendent le désir de devenir propriétaire attractif : • D'un point de vue social, la maison individuelle représente le symbole d'une certaine réussite familiale. • D'un point de vue sensible, c'est le caractère confiné d'une maison personnelle par rapport au voisinage (absence de bruits de voisinage ou encore de vis-à-vis). • D'un point de vue plus fonctionnel, les atouts pour une maison individuelle semblent nombreux : le fait par exemple pour le propriétaire de s'approprier des espaces extérieurs – en particulier du jardin – pour développer des activités privées de toutes sortes (jardinage, bricolage et surtout espace de jeu sécurisé pour les enfants)<sup>23</sup>.

Certes, le statut d'une personne a un effet indéniable sur la dynamique des mobilités résidentielles. Ainsi, les motifs de déménagement sont un des éléments centraux de toute analyse de la mobilité résidentielle, résumés en général sous l'idée de « *push factor* » (les facteurs qui « poussent » à bouger) pour les opposer aux « *pull factors* » (les facteurs qui incitent à aller vers un logement spécifique). Il importe de se demander si ces motifs sont d'ordre économique ou relatif au cycle de vie des familles<sup>24</sup>. Il appert des travaux des auteurs, que les différences sont importantes dans le choix de bâtir et d'habiter n'importe où (périurbain, suburbain ou voire centre-ville), et cela, pour plusieurs raisons : forte ou faible réussite sociale, statut social, relations sociales, axe "sécurité", etc. Mais dans un pays comme la RDC où, l'ordre économique est déficitaire et incertain, les choix de la qualité de vie dans les déménagements résidentiels pouvant éviter les quartiers porteurs ou foyers des ravines, érosions et inondations, restent problématiques pour la majorité des familles citadines à Kinshasa.

Ainsi, si le choix résidentiel est un sujet différentiel au même rythme que la vulnérabilité aux aléas des ravines urbaines, le développement durable peut-il constituer un mécanisme pouvant réduire les inégalités de victimisation relative aux conséquences sanitaires, matérielles ou mortelles multiples des ravines urbaines ?

<sup>21</sup>L. PATTARON, M.-P. THOMAS, V. KAUFMANN, (dir.), (2009). *Habitat urbain durable pour les familles. Enquête sur les arbitrages de localisation résidentielle des familles dans les agglomérations de Berne et Lausanne*, Cahier du Laboratoire de Sociologie Urbaine, Lasur, Lusanne, p.44.

<sup>22</sup>DIA FATIMATA, (dir.), (2014). « Pas à pas vers une justice environnementale », *Liaison Énergie-Francophonie*, n°98, 3<sup>e</sup> trimestre, Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), Québec, Canada, p.6.

<sup>23</sup>L. PATTARON, M.P. THOMAS, V. KAUFMANN, (dir.), *Op.cit.*, p.61.

<sup>24</sup>*Ibid.*



### III. DEVELOPPEMENT DURABLE : UN OUTIL DE PREVENTION ET DE GESTION DES RAVINES URBAINES ?

Avant d'aborder les axes du développement urbain durable, il semble important de mettre en exergue la question des enjeux du développement durable.

#### 3.1 Enjeux du développement durable (DD)

« Le développement n'est durable, que lorsqu'il répond aux besoins présents, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs besoins. Il implique aussi, la compatibilité à trouver entre les dimensions écologiques, sociales et économiques du développement ; et exige une diminution des risques et des dégradations environnementales, une transformation dans les valeurs et les comportements sociaux, un changement d'orientation dans la production économique de biens et de services »<sup>25</sup>. Pour Da Cunha, le développement durable mène à reconsidérer intégralement les acquis relatifs à nos valeurs, nos modalités de transport, nos modes de vie, de production et de consommation, nos façons d'aménager et de gouverner le territoire. En tant qu'une approche plus transversale, une meilleure articulation du local et du global, le DD nécessite, également, des profonds changements dans les objectifs d'action publique<sup>26</sup>.

La notion du DD étant ainsi complexe et plurielle, <sup>27</sup>elle comporte trois axes centraux, à savoir : « la durabilité économique qui s'exprime en termes de croissance auto-entretenu ; la durabilité sociale qui doit aller au-delà de la pauvreté en tenant compte de la vulnérabilité et de l'exclusion sociale ; et la durabilité environnementale (lutter contre la pollution, prévenir les risques liés aux aléas des catastrophes naturelles, etc.) ». Ainsi, fondé sur l'idée qu'il doit exister un équilibre entre le progrès économique des sociétés, la justice sociale et la préservation de l'environnement et des ressources nécessaires à la vie, le DD est ce paradigme dont son appropriation par les acteurs s'avère cruciale pour lutter, efficacement, contre les effets néfastes des inondations, d'insalubrité notoire, des ravines, etc.

#### 3.2 Piliers du développement urbain durable

Pour favoriser un développement urbain durable et prévenir les risques éventuels des ravines urbaines, les différents acteurs et les institutions doivent construire un cadre commun permettant d'inclure dans toute politique d'aménagement les trois dimensions clés de DD, citées ci-dessus. Il faut multiplier les formes et les niveaux d'intervention de manière à assurer dans chaque projet une certaine diversité en termes de qualités fonctionnelles (espace sécurisé, accessible), sociales (aménagement des espaces publics, semi-publics pour une convivialité assurée) et sensibles (qualité et diversité des formes architecturales). Cette diversité permet d'augmenter ainsi « le potentiel d'accueil » de l'environnement construit et de favoriser une véritable mixité sociale. Certains chercheurs pensent « qu'il est important de considérer les différences dans les modes de vie si l'on veut développer des quartiers urbains attrayants et durables à destination des familles. Aussi, le caractère durable de l'habitat urbain ne découle pas mécaniquement de l'addition d'indicateurs écologiques, économiques et sociaux, mais il résulte de la mise en cohérence de ces dimensions par les familles et les individus eux-mêmes »<sup>28</sup>.

Ainsi, un habitat urbain est durable, lorsqu'il assure à chacun la possibilité de se sentir à l'aise, en promouvant des mesures qui tiennent compte des niveaux des citoyens. Rappelons qu'il n'existe pas de contexte idéal aux qualités spatiales valables pour tous. Cependant, développer un urbanisme en partant des modes de vie des citoyens, c'est planifier en pensant à un aménagement du territoire en fonction des usagers. Le caractère durable de l'habitat urbain ne découle pas mécaniquement de l'addition d'indicateurs écologiques, économiques et sociaux, mais il résulte de la mise en cohérence de ces dimensions par les familles et les individus eux-mêmes. Sous cet angle, la « *transaction sociale* » s'avère indispensable car, en tant qu'un outil théorique, elle met en exergue ce que Hamman<sup>29</sup> appelle : le « compromis de coexistence », à la lumière de la « participation » et de la « cohésion sociale ».

Ainsi, le DD invite autour d'une même table, des acteurs aux intérêts historiquement, culturellement et idéologiquement opposés pour une vision globale consensuelle. Appliquer la durabilité du développement dans l'urbanisme implique plusieurs objectifs majeurs, entre autres : limiter la pression urbaine et la consommation indiscriminée de l'espace ; avoir une politique cohérente d'aménagement, une planification stratégique (en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux), à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération et un cadre de référence qui assurent la coordination.

<sup>25</sup>J.-C. BOLAY et al., (2000). « Quel sens au "développement durable" dans l'urbanisation du tiers-monde ? », in *Les Annuaire de la recherche urbaine. Développement et coopération*, Vol. 86, pp.77-84.

<sup>26</sup>Da Cunha A., (2003). « Développement durable : Ethique du changement, concept intégrateur, principe d'action », In A. DA CUNHA et J. RUEGG., *Développement durable et aménagement du territoire*. Lausanne, PPUR, pp.13-28.

<sup>27</sup>J. BALLETT, J.-L. DUBOIS & F.-R. MATHIEU, *Loc.cit.*, pp.1-2.

<sup>28</sup>L. PATTARON, M.-P. THOMAS., V. KAUFMANN, (dir.), *Op.cit.*, pp.62-63.

<sup>29</sup> Ph.HAMMAN, (2012). *Sociologie urbaine et développement durable*, De Boeck, Bruxelles.

## CONCLUSION

Centré sur les ravines urbaines à Kinshasa et le choix résidentiel du citoyen, le présent article s'est fixé comme objectif, de mener une réflexion critique et constructive pour essayer d'appréhender les éléments déclencheurs desdites ravines et leurs rapports avec la localisation résidentielle des individus.

Il ressort de notre analyse, que la question des ravines en RDC, et particulièrement, à Kinshasa, est complexe au regard de plusieurs paramètres qui entrent en jeu, notamment : la pauvreté et le faible pouvoir d'achat des Congolais ; les carences en infrastructures urbaines ou faiblesses des investissements urbains de l'Etat congolais ; l'absence de gestion des eaux de pluie et des déchets, de planification urbaine ; le caractère anémique de la société congolaise (entraînant les agents fonciers à lotir des zones marécageuses, ou les acteurs à construire n'importe où) ; l'accroissement démographique et la pression qu'il exerce sur la désurbanisation déjà problématique sur fond de la mauvaise gouvernance généralisée ; et le manque de volonté politique, accentuent les risques des ravines urbaines, des inondations, des érosions, d'insalubrité, etc. avec toutes les conséquences qui en découlent.

Eu égard à cette pluralité de facteurs explicatifs des ravines qui contraignent les citoyens aux choix résidentiels adaptés avec tous les risques environnementaux, le développement durable apparaît comme un levier impératif susceptible d'y faire face de manière efficace, d'autant plus qu'il touche aux conceptions et aux pratiques de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Ainsi, si l'on veut agir en cohésion et en compromis pour prévenir et lutter contre les risques des pluies (ravines, inondations,...), il importe de développer la compréhension fine et la prise en compte des différents modes de vie et des aspirations des personnes. De là, la nécessité de ne pas perdre de vue, que le principal moteur du développement durable (DD) réside dans la *volonté et le courage politiques*. Le déficit de ces deux valeurs explique les défaillances observées à Kinshasa et impose au citoyen un choix résidentiel adapté à sa situation.

## BIBLIOGRAPHIE

- ASSAKO ASSAKO R.J. et al., (2009). *L'interface environnement-santé dans la ville africaine à l'aube du 21ème siècle : enjeux et perspectives*, colloque, Association d'Écologie Humaine d'Afrique (AEHA), Département de Géographie de l'École Normale Supérieure de l'Université de Yaoundé 1 (Cameroun).
- BALLEST J., DUBOIS J.-L. & MATHIEU F.-R., (2004). « A la recherche du développement socialement durable : concepts fondamentaux et principes de base », *Développement Durable et territoires*, Dossier 3. [En ligne], URL : <http://journals.openedition.org/developpementdurable/1165> ; DOI : 10.4000/developpementdurable.1165. Consulté le 23 septembre 2021, 02h28.
- BLAIS P. & al., (2012). *L'urbanisme durable : Enjeux, pratiques et outils d'intervention*, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, coll. « Planification territoriale et développement durable ».
- BOLAY J.-C. & al., (2000). « Quel sens au "développement durable" dans l'urbanisation du tiers-monde ? », *Les Annuaire de la recherche urbaine. Développement et coopération*, Vol. 86, pp.77-84.
- CHARLES L. & al., (2007). « Les multiples facettes des inégalités écologiques », *Développement durable et territoire*, 9, pp.101-125.
- DA CUNHA A., (2003). « Développement durable : Ethique du changement, concept intégrateur, principe d'action », In Da Cunha, A. et Ruegg, J., *Développement durable et aménagement du territoire*. Lausanne, PPUR, pp.13-28.
- DA CUNHA A., (2005). « Régime d'urbanisation, écologie urbaine et développement urbain durable : vers un nouvel urbanisme », In Da Cunha A., Knoepfel, P., Leresche, J.-P. et Nahrath, S., *Enjeux du développement urbain durable. Transformations urbaines, gestions des ressources et gouvernance*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne.
- DE BOECK F. & JACQUEMIN J.-P., (2006). « La ville de Kinshasa, une architecture du verbe », *Esprit*, 6, pp.79-105.
- DIA FATIMATA, (dir.), (2014). « Pas à pas vers une justice environnementale », *Liaison Énergie-Francophonie*, n°98, 3è trimestre, Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD), Québec, Canada.
- FLOURIOT J., (2013). « Kinshasa trente ans après la publication de l'Atlas de Kinshasa », *Cahiers d'Outre-mer*, n°261, Vol. 66, janvier-mars, aux Editions Presses Universitaire de Bordeaux.
- GOBERT J., (2008). « Compensation territoriale, justice et inégalités environnementales aux États-Unis », *Espace, Populations, Sociétés*, 1, pp. 71-82.

- GODARD O., (2001). « Le développement durable et la recherche scientifique. De la difficile logique de l'action et de la connaissance » dans Jolliv et Marcel, *Le développement durable. De l'utopie au concept*. Nature, Science et Société, Elsevier, Paris.
- HAMMAN Ph., (2012). *Sociologie urbaine et développement durable*, De Boeck, Bruxelles.
- LEJEUNE M. et THIBAUT A., (2007). *Inégalités écologiques en Wallonie. Nuisances sonores et inégalités sociales*, Namur, Inter-Environnement-Wallonie (IEW), Bruxelles.
- MAKANZU F., OZER P. & MOEYERSONS J., (2014). « Caractéristiques des pluies et ravinement dans la ville de Kinshasa de 1961 à 2010 », In A., OZER & P., OZER (Eds.), *Colloque International La Géographie Physique et les Risques Naturels*, Livre de résumés. Université de Liège, Belgique, 23p. [En ligne] 23. <http://hdl.handle.net/2268/170040>, consulté le 23 septembre 2023, 23h.
- MAKANZU IMWANGANA F., (2015). « The origin and control of mega-gullies in Kinshasa (D.R. Congo) », in *Catena*, 125, pp. 38-49.
- N'DIEKHOR YEMADJI et al., (2018). *Villes africaines : Environnement et enjeux de développement durable*, Boocs EPFL Press, Lausanne.
- ONU-HABITAT, (2010). *L'état des Villes Africaines 2010. Gouvernance, inégalités et marchés fonciers urbains*, PNUD, Nairobi (Kenya).
- OZER P., (2017). « Catastrophes naturelles et aménagement du territoire : de l'intérêt des images Google Earth dans les pays en développement », in *Geo-Eco-Trop.*, Vol. 38, n°1, pp. 209-220, Département des Sciences et Gestion de l'Environnement, Université de Liège, Arlon, Belgique.
- PATTARON L., THOMAS M.-P., KAUFMANN V., (dir.), (2009). *Habitat urbain durable pour les familles. Enquête sur les arbitrages de localisation résidentielle des familles dans les agglomérations de Berne et Lausanne*, Cahier du Laboratoire de Sociologie Urbaine, Lasur, Lusanne.
- PHANZU G., (2016). « Cadastres fonciers et prévention des catastrophes naturelles à Kinshasa », *FIG WorkingWeek*, May, 2-6, Christchurch, New Zealand.
- SAHANI M. & al., (2012). « Evolution des caractéristiques pluviométriques dans la zone urbaine de Butembo (RDC) de 1957 À 2010 », *Geo-Eco-Trop*, 36, pp. 121-136.
- THALMANN P. & FAVARGER P.A., Eds. (2002). *Locataire ou propriétaire ? : Enjeux et mythes de l'accession à la propriété en Suisse*. Science, technique, société. Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes.
- WOUTERS T. & WOLFF EL., (2010). « Contribution à l'analyse de l'érosion intra-urbaine à Kinshasa (RDC) », in *Belgeo/Revue belge de géographie*, 3, pp.293-314.